

Société Civile de Placement Immobilier

Société de gestion : Paref Gestion, 8 rue Auber, 75009 PARIS Tél 01 40 29 86 86 Fax 01 40 29 86 87
Agrément AMF GP-0800011 du 19-2-2008 – E-mail : gestion@paref.com – Internet www.paref-gestion.com

BULLETIN D'INFORMATION

ASSEMBLÉE GÉNÉRALE MIXTE LE 15 MAI À 10 H

Cher Associé,

Avec ce bulletin trimestriel, je vous prie d'assister à l'Assemblée générale mixte d'Interpierre, qui se tiendra :

Mercredi 15 mai 2013 à 10h au Musée des arts et métiers, 60 rue Réaumur, Paris 3ème,

avec l'ordre du jour suivant :

- Approbation des comptes de l'exercice 2012,
- Affectation des résultats,
- Autorisation de vendre des biens,
- Questions diverses.
- Modification statutaire (art. 3),
- Autorisation à contacter des emprunts,
- Election des membres du Conseil de surveillance,

Je souhaite que vous veniez nombreux vous exprimer à l'Assemblée. Vous trouverez ci-joint le rapport annuel et une formule de pouvoir ou de vote par correspondance à retourner dans l'enveloppe T jointe, pour le cas où vous ne pourriez y assister.

Thierry GAIFFE

P.S. : Le dividende trimestriel a été fixé à 12 € par part, soit une hausse de 6,7 % par rapport à celui du premier trimestre 2013.

Vous pouvez désormais acquérir les parts de la SCPI en démembrement (usufruit ou nue –propriété selon votre stratégie patrimoniale).

Évolution du capital : Le capital s'élève à 22 887 parts en fin de trimestre.

Trimestre	Capital initial	Souscriptions	Retraits	Annulations	Capital final	Souscripteurs
I	22 612	369	94	0	22 887	315

Marché secondaire : Il y a eu 4 demandes de retrait pour 94 parts au cours du trimestre, traitées immédiatement. Il n'y a pas de liste d'attente.

Patrimoine : Aucun mouvement n'est intervenu sur le patrimoine. Le comité d'investissement a donné son accord pour acquérir à Combs-la-Ville (77) un immeuble de locaux d'activité pour un montant de 3,4 M€ avec un rendement de 8,15 % acte en main.

Situation locative : le taux d'occupation financier s'élève à 91,9 % contre 90,5 % le trimestre précédent. Le taux d'occupation physique ressort à 93,9 % contre 92,8 % le trimestre précédent. La société de gestion s'active fortement pour relouer les autres biens vacants.

Souscription : Le prix de la part reste fixé à 1 050 € depuis le 1er novembre 2011. La souscription minimum est de 5 parts (pour les nouveaux associés). Il est possible de souscrire désormais des parts en démembrement. Vous pouvez nous interroger à ce sujet.

Retrait : Le prix de retrait, applicable dans la limite des nouvelles souscriptions, s'établit à 945 €. Si les retraits excèdent les souscriptions, vous pouvez faire racheter vos parts par le fonds de remboursement, si les sommes disponibles dans le fonds sont suffisantes. Le prix de rachat par le fonds reste fixé à 800 €. Ce prix se situe statutairement entre la valeur de réalisation en vigueur et celle-ci diminuée de 10 %.

Dividende trimestriel 2013 : L'acompte d'avril a été fixé à 12 € par part, soit une hausse de 6,7% par rapport au 1^{er} trimestre 2012. Aucun prélèvement n'a été réalisé ce trimestre au titre du prélèvement libératoire et des prélèvements sociaux.

Assurance-vie : Vous pouvez aussi investir dans Interpierre dans le cadre fiscal de l'assurance-vie, avec APICIL, SKANDIA et SWISS LIFE. L'intégration d'Interpierre dans d'autres contrats d'assurance-vie est en cours d'étude.

Salon : Paref Gestion sera présent à différents congrès professionnels au cours du 1er semestre 2013 dont notamment Les Assises de la Pierre-Papier (Centre Etoile Saint-Honoré, Paris VIII) le 10 juin 2013 et Les Assises de la Gestion de Patrimoine et du Conseil aux entreprises (Cap 15, Paris XV) le 25 juin 2013.

Internet : Notre nouveau site www.paref-gestion.com offre une navigation plus claire, simple et intuitive et propose tout ce qui concerne votre SCPI, les autres SCPI et OPCI gérés par Paref Gestion, dont Capiforce, SCPI dont nous assurons la gestion depuis le 1er janvier 2013.

Assemblée générale mixte : Notez bien la date et l'heure de l'assemblée générale. N'oubliez pas de signer votre pouvoir ou bulletin de vote par correspondance et le retourner dans l'enveloppe T jointe si vous ne pouvez pas venir.

VISA DE L'AUTORITÉ DES MARCHÉS FINANCIERS

Par application des articles L. 411-1, 411-2, 412-1 et 621-8 du Code monétaire et financier, l'Autorité des marchés financiers a apposé sur la note d'information de la SCPI le visa n° 05-34 en date du 7 octobre 2005. Cette note d'information a été établie par l'émetteur et engage la responsabilité de ses signataires. Le visa n'implique ni approbation de l'opportunité de l'opération, ni authentification des éléments comptables et financiers présentés. Il a été attribué après examen de la pertinence et de la cohérence de l'information donnée dans la perspective de l'opération proposée aux investisseurs.